



CONVOCATION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le Collège des Bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du Conseil communal qui aura lieu

le vendredi 24.05.2024 à 14:00 heures
dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale),
2, rue du Château, L-8385 Koerich

Art. 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Art. 18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu;

en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'intérieur.

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

Séance publique

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 28.03.2024
2. Acte notarié entre la Commune de Koerich et la SA Windhof I en vue de l'implémentation du nouveau réservoir d'eau destiné à l'alimentation de la zone industrielle et artisanale du Windhof – approbation
3. Affectations sur les postes vacants dans l'enseignement fondamental de la Commune de Koerich sur base des candidatures de la liste 1 du Ministère de l'Education Nationale
4. Construction d'une extension/structure en bois pour les machines de l'atelier communal - approbation projet, vote devis et du crédit supplémentaire requis
5. Projet de lotissement – domaine de Beuregard – parcelle 661/3314 section B de Goeblange
6. Approbation d'un règlement de circulation temporaire portant création de zones de livraison rue de Windhof et rue de Nospelt à Goetzgen
7. Règlement-taxe fixant les droits d'inscription aux cours pour adultes – adaptation –
8. Contrat chargé cours bodyfit 2024 - approbation
9. Règlement Nuits blanches – adaptation –
10. Contrat service transport de nuit Night Card - approbation
11. Composition et constitution du groupe climat de la Commune de Koerich
12. Approbation contrats logements abordables
13. Rapports et informations

Koerich, le 17.05.2024
Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,
Daniel WIRTH

Le Secrétaire communal,
Patrick LECCQ